

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30045**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Analyste criminel opérationnel (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Conservatoire national des arts et métiers

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteur de l'Académie, chancelier des universités;
Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320m Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Recueillement et exploitation des informations brutes issus principalement de sources ouvertes et portant sur des thématiques variées liées à la protection du territoire, des personnes, des matériels, des réseaux, des installations sensibles et du patrimoine économique et industriel
- Mise en place des procédures de veille, d'investigation, de collecte et de traitement des informations et des données en mobilisant diverses expertises techniques
- Traitement et analyse de données recueillies
- Evaluation des risques et des opportunités
- Restitution d'une synthèse susceptible d'éclairer la prise de décision de sa hiérarchie
 - Analyser la géopolitique du cyberspace, en maîtrisant l'environnement informatique et la cyberculture et en identifiant les acteurs, les stratégies et les conflits potentiels en vue d'une diffusion formelle des résultats auprès de sa hiérarchie
 - Assurer une veille stratégique et informationnelle à partir de sources ouvertes en français et en anglais (économiques, technologiques, juridiques, concurrentielles) en appliquant les méthodes et les outils de traitement de l'information en fonction des moyens, coûts, délais et contraintes d'organisation afin d'évaluer les risques et les opportunités, au niveau national et international
 - Effectuer une étude géopolitique ou géostratégique des principales zones du monde en s'appuyant sur les aspects réglementaires et généraux du renseignement et produire des rapports, des fiches internes ainsi que des notes pouvant aller jusqu'à niveau ministériel
 - Informer régulièrement les autorités concernées des potentielles menaces en formulant des hypothèses par degrés de pertinence, des évaluations, des prévisions, des perspectives et des recommandations
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- **J63 : Information et communication - autres services d'information**
- **O80 : Administration publique - activités d'enquêtes**
- **O84 : Administration publique - défense**
 - Analyste opérationnel

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Réglementation d'activités :

Dispositions légales et réglementaires couvrant les secteurs d'importance vitale, classifiés,

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30045 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none">· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30045 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.· Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30045 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none">· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30045 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none">· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30045 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30045 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none">• Analyser la géopolitique du cyberespace, en maîtrisant l'environnement informatique et la cyberculture et en identifiant les acteurs, les stratégies et les conflits potentiels en vue d'une diffusion formelle des résultats auprès de sa hiérarchie

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30045 - Activité de veille	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille stratégique et informationnelle à partir de sources ouvertes en français et en anglais (économiques, technologiques, juridiques, concurrentielles) en appliquant les méthodes et les outils de traitement de l'information en fonction des moyens, coûts, délais et contraintes d'organisation afin d'évaluer les risques et les opportunités, au niveau national et international
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30045 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une étude géopolitique ou géostratégique des principales zones du monde en s'appuyant sur les aspects réglementaires et généraux du renseignement et produire des rapports, des fiches internes ainsi que des notes pouvant aller jusqu'à niveau ministériel
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30045 - Concevoir et mettre en œuvre des actions en matière de renseignement et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Informer régulièrement les autorités concernées des potentielles menaces en formulant des hypothèses par degrés de pertinence, des évaluations, des prévisions, des perspectives et des recommandations

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Conservatoire national des arts et métiers, arrêté du : 24/08/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Conservatoire national des arts et métiers

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :